



PROCES-VERBAL DU CONSEIL
Séance du 6 décembre 2012

Etaient présents :

Collège A :

- M. Michael KNORR (procuration de M. MILLOT)
- M. Gilles LANCIEN
- M. Hervé MAILLOTTE (procurations de M. BOUBAKAR et de Mme LEBLOIS)

Collège B :

- M Badr ALOUI-SOSSE
- M. Julien BERNARD
- Mme Maryvonne DULMET
- M. Maxime JACQUOT
- M. Abderrazzak KADMIRI (procurations de M. Jean Pascal ANSEL et de M. Christian SUE)
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne-Véronique WALTER-SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Christophe COMBE
- M. Grégorio CRINI
- Mme Valérie DELISLE
- Mme Valérie FAUVEZ (procuration de M. SALZENSTEIN)
- M. David GUIBERT
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- M Kévin BARBIER
- M. Aïman DILOU (procuration de Melle Marine PUNKOW)
- M. Julien MARCOT
- M. David PETROVIC (procuration de Melle Louise DUCRET)

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Lamine BOUBAKAR
- M. Fabrice BOUQUET

- M. Patrick BONTEMPS
- M. Michel DAGUENET
- Melle Louise DUCRET
- M. Alexandre GUSTIN
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- Mme Dominique LANDRY
- Mme Thérèse LEBLOIS
- M. André MARIAGE
- M. Jean Louis MILLOT
- Melle Juliette PECQUEUR
- Melle Marine PUNKOW
- M. Patrice SALZENSTEIN
- Mme Joëlle SCHIRRER
- M. Christian SUE
- M. Pascal VAIRAC

La séance est ouverte à 14 heures.

Monsieur KADMIRI soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012. Après une correction en page 3 demandée par M. Knorr, le PV est adopté à l'unanimité.

Budget 2013

Monsieur KADMIRI explique le choix retenu par l'université de Franche-Comté pour la ventilation des moyens qui prend en compte les considérations suivantes :

- Les difficultés financières de l'Etat.
- L'inquiétude des universités sur les réserves de précaution.
- Les sommes promises pour le GVT qui n'ont pas été versées dans leur intégralité.
- La dotation du ministère qui n'est pas encore connue.

L'UFC devant veiller à réduire les dépenses, et le président ayant fait le choix de ne pas geler de postes, la dotation 2013 sera diminuée de 5% par rapport à l'an passé.

La répartition des crédits 2013 a été effectuée à partir d'un socle et d'une part variable, le socle représentant 80% de la dotation globale et la part variable 20% selon une pondération prenant en compte les critères suivants :

- le nombre d'étudiants (inscrits et présents aux examens) 10%.
- les surfaces (m2 et taux d'occupation des salles de cours) 8%.
- les ressources de la composante 2%.

Ce mode de calcul génère une diminution de la DGF de 58 872€ pour l'UFR ST.

Monsieur MAILLOTTE demande ce que sera la politique de l'UFC dans l'hypothèse d'une hausse de la dotation des crédits du quinquennal.

Monsieur KADMIRI répond que dans ce cas l'université reviendra sur ses calculs et pourrait comme cela a été le cas les autres années revoir sa répartition des moyens.

Monsieur KADMIRI fait part de la politique retenue pour la gestion des heures complémentaires. Cette année le paiement se fera de nouveau au niveau des composantes qui doivent respecter l'enveloppe qui leur a été allouée et gérer leur politique interne en matière de formations.

Un volume d'heures complémentaires a été attribué à chaque composante (13 753 heures pour l'UFR ST pour un montant de 638 924€).

La dotation allouée s'élève à 571 482€ soit 95,40% du montant autorisé.

Monsieur KADMIRI indique qu'il est en accord avec le nombre d'heures, mais qu'il a fait part au vice-président RH de sa réticence quant à la dotation qui ne prend pas en compte le nombre important d'heures TP payées TD (spécificité de l'UFR ST).

Monsieur Rossignol a promis d'examiner le dossier et de réactualiser si besoin.

Madame FLAMMARION présente ensuite le budget prévisionnel 2013, en faisant ressortir la diminution des crédits restants pour le CR 200 (diminution de 105 708€ par rapport à 2012) après inscription des dépenses obligatoires (fluides, cours complémentaires, salaires).

La prévision de recette de la taxe d'apprentissage a été ramenée à 100 000€ (105 042€ ont été perçus en 2012 pour 110 000€ prévus au budget primitif).

Monsieur MAILLOTTE aimerait savoir comment est collectée la taxe d'apprentissage.

Monsieur KADMIRI répond que chaque année 600 courriers sont envoyés aux entreprises par la direction et que certains laboratoires prennent eux-mêmes des contacts avec les entreprises.

Monsieur JACQUOT fait remarquer que les formations font également des démarches.

Monsieur MAILLOTTE insiste en demandant si on ne peut pas imaginer une autre organisation plus efficace, les laboratoires possédant des fichiers d'entreprises.

Monsieur KADMIRI indique que les formations ne peuvent plus percevoir que le hors quota, le quota étant réservé au CFA. Certaines entreprises versent le quota et hors quota simultanément au CFA qui conserve l'intégralité.

Monsieur KADMIRI fait une parenthèse concernant la gestion des formations à Lons Le Saulnier : une nouvelle convention est en voie d'être signée et le salaire de Monsieur MATTER, actuellement pris en charge par l'UFR ST devrait être compensé en 2013.

Monsieur CRINI demande ce que sont les 10 000€ prévus pour le SERAC.

Monsieur KADMIRI répond que cette somme correspond aux recettes perçues au titre des prestations internes.

Monsieur KADMIRI fait remarquer le coût très important des fluides. Il rappelle qu'il a demandé la pose de compteurs depuis longtemps et que rien n'a été fait. Avec la construction du bâtiment à TEMIS, la facture des fluides risque de dépasser la DGF attribuée à l'UFR.

Monsieur KADMIRI évoque l'impact important des masters MEF sur la composante, seuls les mathématiques ont un potentiel suffisant, en physique il y a seulement 3 étudiants et 4 en SVT.

La réforme prochaine permettra peut-être d'attirer des nouveaux étudiants.

Concernant les formations par apprentissage, le paiement des heures, dépassant les heures maquettes, sera pris sur les crédits attribués au budget primitif. Un décompte sera établi par formation.

Monsieur ALAOUI-SOSSE fait savoir que ses collègues chimistes souhaitent maintenir une aide à la réussite, et demande si un financement est prévu.

Monsieur KADMIRI répond que l'aide est maintenue en STARTER, pour les autres formations ce sera au cas par cas.

Madame DULMET fait remarquer que l'information sur le référentiel est transmise après la déclaration des heures et qu'en voie de conséquence, tout est faux.

Monsieur KADMIRI est de cet avis et précise que les fiches de service actuellement conservées au service du personnel seront avec accord de l'UFC, validées après le 15 janvier, lorsque les équipes pédagogiques auront arrêté les groupes du 2^{ème} semestre. L'enveloppe des heures sera respectée.

Monsieur MARCOT s'étonne qu'en L3 enseignement de sciences de la vie, il n'y ait que 4 étudiants alors qu'en L1, ils sont 250.

Monsieur ALAOUI-SOSSE explique qu'après la 1^{ère} année, il y a possibilités de choisir différents parcours, comme la géologie par exemple.

Il ajoute qu'une baisse a été enregistrée au moment du changement de cap du ministère pour le recrutement des enseignants.

Monsieur MARCOT fait remarquer que pour les sections de lettres, c'est différent.

Monsieur TATIBOUET indique que les débouchés dans les sections littéraires sont essentiellement orientés vers l'enseignement.

Monsieur DILOU aimerait avoir une estimation du nombre d'étudiants qui passent les concours.

Monsieur ALAOUI-SOSSE indique que le nombre est très faible mais que le taux de réussite est très bon.

La proposition de budget 2013 est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Retour campagne emploi

Monsieur KADMIRI rend compte des décisions qui ont été entérinées par le conseil d'administration et le comité technique de l'UFC.

Il n'y aura pas de changement en ce qui concerne les demandes relatives aux postes d'enseignants-chercheurs, hormis un poste de MCF de 9^e section de l'IUFM qui est redéployé vers la 63^e section.

En ce qui concerne les IATSS, le poste libéré par Lydie LETHIER a été "gelé" pour une année en attendant de connaître le devenir du SERAC. Ce poste sera publié l'an prochain en poste de technicien ou utilisé comme support pour un personnel du SERAC.

Les autres demandes ont été validées.

Monsieur LANCIEN souhaite avoir plus de précisions sur le profil du poste libéré par Mme JOBARD sous le libellé scolarité.

Monsieur KADMIRI répond que ce poste restera à la scolarité, mais qu'il est prêt à le céder pour l'école doctorale. Dans ce cas, Monsieur PASTEUR ne pourra être renouvelé que si ce poste n'est pas pourvu par un titulaire.

Monsieur LANCIEN indique que ce 2^{ème} poste est à débattre avec l'UFC. Il explique que l'organisation des écoles doctorales est très différente entre Dijon et Besançon, l'UB ayant centralisé la gestion et n'ayant laissé qu'un secrétariat "léger" sur place. Personnellement, il privilégie la gestion de proximité.

Prélèvement de 5% sur les conventions

Monsieur MAILLOTTE souhaite que l'on évoque le problème du prélèvement de 5% sur les conventions de recherche, la procédure actuelle de prélèvement sur le quinquennal, pose problème.

Les laboratoires ne contestent pas ce prélèvement, mais souhaitent qu'une ligne spécifique figure dans chaque convention avec la mention "frais de fonctionnement" la région refusant de financer des frais de gestion.

Chaque porteur de projet devra être clairement identifié, différentes UFR pouvant être concernées.

Monsieur KADMIRI explique que ce prélèvement est indispensable pour le fonctionnement de l'UFR. Pour l'année 2012, la facture des fluides dépasse 600 000€ et celle des diverses interventions techniques (électricité, peinture, mise aux normes de sécurité...) avoisine 240 000€. La somme prélevée pour 2012 par l'UFR s'élève à 46 000€.

Monsieur CRINI fait remarquer qu'il y a également un prélèvement sur les contrats gérés par le SAIC.

Monsieur MAILLOTTE précise que le SAIC prélève 12% dont 5% pour l'UFR.

Il ajoute que l'UFR pourrait établir des factures pour permettre aux directeurs de laboratoire de justifier ces prélèvements.

Monsieur KADMIRI prend acte de cette demande.

Aide aux associations

Monsieur KADMIRI explique la nouvelle procédure concernant les dons aux associations, les demandes devront simplement être votées par le conseil de gestion de l'UFR et ne seront plus soumises au vote du CA

Monsieur KADMIRI propose de verser :

- 1 000€ à l'association EPISTEMES
- 500 € à l'association OSA
- 500€ au groupe ornithologique naturaliste de Franche Comté
- 1 000€ à l'association "rose des sables".

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, en outre le conseil donne pouvoir à Monsieur KADMIRI pour attribuer éventuellement d'autres dons aux associations, qui pouvaient être justifiés.

Monsieur CRINI demande quand sera mise en service la barrière à Leclerc.
Monsieur KADMIRI répond qu'il attend la réponse des usagers pour les badges.

La séance est close à 16 heures 30

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI